



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 44571

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la formation des infirmières libérales, et ce, plus précisément, dans la gestion des malades en soins palliatifs. Il souhaite avoir des précisions sur cette formation et savoir de quelle manière il serait éventuellement possible de renforcer pour les infirmières libérales la connaissance du matériel médical dans le cadre du suivi de patients en soins palliatifs.

Texte de la réponse

La diffusion de la culture palliative dans la pratique des professionnels de santé est un enjeu majeur du programme de développement des soins palliatifs 2008-2012 et du rapport d'évaluation de la loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 intitulé « solidaires devant la fin de vie » présenté par M. Jean Léonetti, député des Alpes-Maritimes, en décembre 2008. Elle implique que soit reconnue cette dimension dans les formations initiales et continues des professionnels de santé. Les soins palliatifs sont une pratique soignante personnalisée, interdisciplinaire, s'appuyant certes sur des données bio- physicochimiques ou des études de cohortes, mais aussi sur des disciplines issues des sciences humaines et sociales. Le soin est destiné à une personne souffrante, appréhendée dans la globalité de son existence. L'objectif est d'aider la personne malade à vivre au mieux, jour après jour, en lien avec son entourage, au sein d'un environnement adapté à ses besoins et désirs. C'est pourquoi le programme prévoit d'ouvrir davantage la formation des professions de santé à la dimension relationnelle du soin, l'apprentissage du travail en interdisciplinarité, l'ouverture aux sciences humaines et sociales, la réflexion éthique. Les réseaux (au nombre de 100 sur l'ensemble du territoire), chargés par la circulaire n° DHOS/02/03/CNAMTS/2008/100 du 25 mars 2008 relative au référentiel national d'organisation des réseaux de santé en soins palliatifs, de promouvoir et développer la démarche palliative sont des vecteurs de cette formation auprès des professionnels de santé intervenant au domicile. Le programme prévoit également le développement de la formation « Mobilisation pour l'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles » (MOBIQUAL) déjà mise en oeuvre dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) au domicile par une adaptation de l'outil existant, ce qui le rendra accessible au personnel des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44571

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2495

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8144